

COMMUNE DE BRETENOUX

DEPARTEMENT DU LOT

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à douze heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre MOLES, Maire.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, JP. LABAU, V. FRANCOIS, D. DURAND, A. DUVAL, O. JUIN, S. RODRIGUES, D. VIEUBLED,

Excusés : S. MOUSSIE donne pouvoir à N. BLADOU
F FRAUZIOL donne pouvoir à P. MOLES
M. CASTAGNE donne pouvoir à V. FRANCOIS
P. CHANON donne pouvoir à D. DURAND
M. MAYONOVE

Date de convocation : 03/07/2026.
Secrétaire de séance : Nathalie BLADOU

**Objet : LIAISON DOUCE : MODIFICATION DU PLAN DE
FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT »
DE_20260709_04**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DE_20250108_01 en date du 08 janvier 2025 portant sur le plan de financement et les demandes de subventions pour le projet de la liaison douce entre la rue de Soupette et la rue du Collège.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DE_20250428_03 en date du 28 avril 2025 ayant pour objet la modification du plan de financement de la liaison douce.

Considérant que ce projet rentre dans les critères pour l'octroi de subvention dans le cadre du « Fonds vert » Axe 3 : Mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses.

Monsieur le Maire indique il y a lieu de modifier le plan de financement du projet de la liaison douce à la fois dans les dépenses suite à l'avancée des études et des nouvelles estimations et dans les recettes avec la demande de subvention « Fonds vert ».

Il se présente comme suit :

DEPENSES HT			RECETTES HT	
Libellé	Détail	Montant	Libellé	Montant
SDAIL		4 429,00	DETR	125 652,00
Maîtrise d'œuvre		27 613,00	Département du Lot	82 612,00
Géomètre (relevé topographique et division parcellaire)		5 200,00	Fond vert	61 990,40
Etude géotechnique		1 500,00	Autofinancement	67 563,60
Achat terrain		4 000,00		
Notaire		1 700,00		
Travaux		293 376,00		
Preparation de chantier - nettoyage	6 900,00			
Terrassement - Structure	79 140,00			
Voirie et signalement routière + mobilier	57 765,00			
Réseau (EP)	16 000,00			
Plus value renforcement zone inondable	16 000,00			
Aspect paysager	38 071,00			
Electricité - génie civil	37 700,00			
Electricité - mise en place matériel et raccordement	41 800,00			
TOTAL Dépenses		337 818,00	TOTAL Recettes	337 818,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

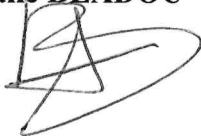
- Approuve la modification du plan de financement du projet de la liaison douce telle que présentée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre du « fonds vert ».
- Autorise le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie BLADOU




Le Maire,

Pierre MOLES

